



Projets de territoire pour l'irrigation : Une avancée en demi-teinte

Le financement par les Agences de l'eau de la substitution des prélèvements estivaux par des prélèvements hivernaux est de nouveau possible, 3 ans après le moratoire décrété par Mme Batho.

Le cadrage gouvernemental doit permettre de concilier gestion vertueuse de la ressource en eau, performance économique des filières et préservation des milieux aquatiques, ceci dans un contexte de changement climatique.

Toutefois, de fortes inquiétudes demeurent face notamment aux objectifs qualitatifs fixés, à la complexification des procédures, au manque d'articulation avec les financements FEADER et à la faible représentation des agriculteurs dans le pilotage des projets.

Comment, avec ce cadrage, faire émerger des projets de territoire ?

Or, les agriculteurs, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, sont prêts à s'engager dans les projets de territoire, pour peu qu'ils soient réalistes et adaptés à la diversité des enjeux locaux.

C'est pourquoi, la FNSEA, JA, l'APCA, et Irrigants de France resteront extrêmement vigilants pour la mise en œuvre pragmatique des projets de territoire. Ils mesureront les effets de la levée du moratoire lorsque les ouvrages de stockage seront en eau.